

# LES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

L'institution des délégués du personnel occupe une place fondamentale en matière de représentation et de défense des salariés et il est primordial d'aider nos camarades élus à exercer leur mandat en toute connaissance de cause. C'est pourquoi, après avoir récemment remis à jour notre brochure « le droit syndical », nous vous proposons aujourd'hui une nouvelle version de la brochure



Entièrement réactualisée, elle expose les règles législatives et jurisprudentielles relatives à la mise en place de l'institution, à son fonctionnement et à ses attributions. Un titre entier est également consacré au statut protecteur, les représentants du personnel et en particulier les délégués du personnel étant particulièrement exposés, de par leurs fonctions mêmes, aux risques de mesures arbitraires ou de licenciement.